

Politiques néolibérales et alternatives féministes : l'apport des mouvements de femmes en Afrique

Fatou Sow

Laboratoire SEDET – CNRS
Université Paris Diderot (France)

Introduction

Development as Freedom, c'est ainsi Amartya Sen, célèbre économiste indien et prix Nobel d'économie (1988), définissait le développement, dans un ouvrage du même titre publié en 1999 et traduit depuis dans une dizaine de langues. « La liberté, écrivait-il, est la fin ultime du développement, mais aussi son moyen principal ». Il estimait, là, comme dans d'autres publications plus récentes, que « toute évaluation des progrès du développement doit prendre en compte la qualité de vie des populations et les libertés objectives dont elles disposent (2005:69). C'est dans cette perspective qu'il faut analyser l'histoire des actions menées par les organisations de femmes africaines face aux politiques néolibérales contemporaines.

L'analyse d'Amartya Sen sur les fondements de la liberté rejoint de manière pertinente des débats anciens dans les cercles intellectuels et politiques africains, mais toujours actuels, sur la liberté comme droit citoyen des temps modernes¹. Or ce droit citoyen paraît encore un luxe pour des populations africaines qui ont vécu dans des environnements mouvementés et des situations contradictoires de violation et de reconnaissance des libertés individuelles et collectives, anciennes comme nouvelles. Les pouvoirs dirigeants des époques coloniale comme post-coloniale ont, chacun à leur manière, à la fois violé et gratifié les droits libellés 'démocratiques'. Les uns en ont usé pour discipliner, 'civiliser' et exploiter les ressources matérielles et humaines de la colonie ; les autres auront prétendu de la nécessité de construire un État fort afin de promouvoir le développement. La confiscation des droits démocratiques, fréquemment soutenue par les anciennes puissances coloniales soucieuses de préserver leurs intérêts politiques et économiques, a instruit bien des géostratégies. On peut citer la 'protection' de régimes du pré carré français au cœur de la 'Françafrique', tout comme celui de l'apartheid en Afrique du Sud, seulement exclue du Commonwealth en 1961, soit plus de 10 ans après l'instauration de l'apartheid qui aura duré plus de 40 ans. Cette même confiscation a fait durer les pouvoirs durant les quarante premières années d'indépendance. Les évènements survenus récemment avec les vives manifestations syndicales soutenues par les populations en République démocratique de Guinée, comme la répression violente de celles de l'opposition légale au pouvoir du Président Mugabe au Zimbabwe (mars 2007) témoignent. C'est donc dans des contextes politiques contraignants non seulement en matières de progrès économiques, mais de réelles libertés citoyennes, malgré des percées démocratiques notables de ces dix dernières années, qu'ont émergé et ont été appliquées les politiques néolibérales. C'est également dans ce contexte qu'elles doivent s'évaluer

¹ Cf. la Conférence des Nations Unies sur les Droits humains de 1993, à Vienne (Autriche).

Le but de cette communication est d'exposer quelques éléments clefs dont discutent les organisations féminines et féministes en Afrique, leurs analyses des situations auxquelles ont été confrontées dans la mondialisation, leurs contributions au débat global sur les alternatives transnationales.

Les organisations de femmes

On s'intéressera plus particulièrement à celles qui ont compté dans les luttes féministes et féminines pour l'avancement des droits des femmes. Il est important, sans en débattre, d'enregistrer ces deux niveaux d'engagement des femmes. On pourrait souvent affirmer que les unes agitent et font avancer les idées de liberté, les autres finissent par en faire appliquer les mesures (Sow 2005). C'est le cas notamment des mutilations génitales féminines dont l'abolition a fini par être adoptée, à la fin des années 1990, par les parlements africains comme une mesure de prévention médicale contre une 'affection portant atteinte à la santé de la mère et de l'enfant' et non comme un droit à la l'intégrité physique.

Si la mobilisation se mesure, généralement pour les hommes, en terme de participation aux partis et aux pouvoirs politiques, de programmes gouvernementaux, de promesses électorales visant à un accès à la citoyenneté définie par les constitutions, les lois et autres objectifs de développement réaffirmés en terme de croissance. L'approche est plus complexe pour les femmes, en raison du caractère patriarcal et masculin de l'État et du politique. La signification nouvelle que leur ont donnée les pratiques du politique héritées de la colonisation et les tentatives de modernisation sociale n'a pas complètement brisé la marginalisation des femmes dans des Républiques sans citoyennes. Les femmes se sont créé des espaces de parole et de liberté dans des conditions difficiles d'accès au politique, en participant aux luttes de libération, au soutien des hommes au pouvoir, sans recevoir la juste contrepartie de ces efforts.

L'histoire des mouvements des femmes africaines enregistre des résistances multiformes à toutes les séquences de domination auxquelles ils ont participé aussi bien contre l'administration coloniale que contre les pères fondateurs (Coquery-Vidrovitch 1994). Cette mobilisation, déjà ancienne, a préfiguré les manifestations contemporaines du mouvement des femmes. Leur questionnement sur elles-mêmes, dans la contestation de l'ordre colonial, figurent déjà dans leurs préoccupations qui vont de la revendication de mesures d'amélioration de leurs conditions de vie et de travail liées à celles des populations. Leur implication, au niveau des milieux populaires et des élites, a certes varié d'une classe et d'un contexte à l'autre, mais elle est suffisamment significative pour que l'histoire des femmes en retienne des noms et des événements saillants. Aux indépendances, cet engagement a renforcé les associations de femmes qui ont soutenu, les unes, les partis de pères fondateurs (union nationale des femmes), les autres ou ceux de l'opposition, les syndicats et autres mouvements de masse.

A partir des années 1975, les conférences mondiales sur les femmes et sur d'autres thèmes d'actualité (notamment environnement, population, droits humains, développement social) ont assurément accéléré et structuré les processus de revendications plus personnelles chez les Africaines, comme ailleurs dans le monde. Celles-ci ont axé, de manière plus prégnante, leurs réflexions et actions sur les questions qui les affectent de manière singulière : faiblesse de la scolarisation, de la formation et difficulté d'accès à l'emploi, aux ressources matérielles et financières, mais aussi mariage forcé et précoce, polygamie, pesanteur des charges domestiques, fécondité astreignante, mortalité maternelle, etc. La Décennie des Nations unies pour la femme et les diverses manifestations qui l'ont émaillée ont accompagné et favorisé, dans le monde, mais également en Afrique, l'émergence de dizaines de milliers

d'associations féminines. Elles ont largement favorisé l'émergence d'organisations non gouvernementales. Toutes les activités qu'elles aient été féminines, féministes et/ou communautaires se sont inscrites dans le recadrage d'associations familiales, villageoises et urbaines, amicales, professionnelles, corporatives, religieuses, politiques. Elles témoignent d'une extraordinaire vitalité des organisations dans les luttes pour les droits démocratiques et s'inscrivent de manière forte dans l'histoire sociale et politique des Africaines de ces quarante dernières années.

2. Le genre : au cœur ou en marge de la mondialisation ?

La mondialisation dont l'idéologie et les politiques nous interpellent ici a largement contribué à dégrader la qualité de vie des populations et astreint les politiques en leur direction à 'réduire' leur pauvreté. Elle restreint leur espace de liberté et ce malgré les discours actuels sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et sur les droits humains. Les diverses restructurations économiques survenues ces deux dernières décennies ont abouti à des transformations sociales profondes dont les conséquences pèsent sur les populations. On rappelle régulièrement que le fossé qui sépare le Nord et le Sud ne cesse de se creuser : « la fortune des trois personnes les plus riches du monde dépasse le PIB cumulé des quarante huit pays les plus pauvres » (Carlotti 2005:11).

La mondialisation/globalisation participe effectivement des expériences de survie quotidienne des populations africaines, y compris celles des femmes. Les politiques néolibérales ont encouragé les pays à privatiser la majorité de leurs secteurs productifs : ressources agricoles et minières, entreprises publiques dont les services satisfont les besoins de base des populations (eau, électricité et téléphone, éducation, santé) et bien d'autres secteurs tertiaires. Il leur a été laissé peu de liberté de décider ou de choisir des politiques les mieux adaptées. La globalisation a 'marchandisé' les ressources, les populations et l'État à des degrés divers, aggravant la misère des communautés de base et celle des classes moyennes. Les pouvoirs politiques ont été tenus de se soumettre aux diktats de l'économie mondiale et des institutions financières internationales, sous peine de mise en crise et d'éjection de leur siège. Ils en ont été réduits à de bien modestes de réduction de la pauvreté en lieu et place de politiques de développement.

Dans de telles conditions, les États ont donc dans l'ensemble rencontré d'énormes difficultés à créer un environnement économique capable de relever le niveau de vie de leurs populations, « un environnement politique qui assure la promotion des droits humains ainsi que la participation des femmes » et « à institutionnaliser l'égalité entre les sexes à des fins d'équité et de justice sociale » (Taylor 2000). Ils en sont venus à 'résilier' ces contrats de protection de droits sociaux et libertés citoyennes à la base de leur mandat. La Commission économique pour l'Afrique, dans son rapport sur *Les Objectifs du Millénaire pour le développement. Progrès accomplis et défis à relever* (2005) constate elle-même que :

« La nécessité impérieuse de lutter contre la pauvreté dans le monde, ainsi que les possibilités offertes par les Objectifs du Millénaire pour le développement sont devenus le motif de ralliement pour un partenariat au niveau mondial et la pierre angulaire des stratégies de développement aux niveaux international et régional. Pour la première fois dans l'histoire, des acteurs venus de tous les horizons sont convenus d'une plate-forme commune de priorités pour trouver des solutions aux multiples aspects de l'extrême pauvreté, à savoir la faim, le chômage, la maladie et l'absence de logement, les inégalités entre les sexes et la dégradation de l'environnement » (2005:1).

De multiples analyses provenant de pays et d'horizons divers ont été menées sur ces situations. *Marketisation of Governance* (Taylor 2000) en est une initiée par un groupe de chercheuses féministes du Sud (DAWN) qui réfléchissent sur les processus de restructuration

politique entamé dans le courant des années 1980-1990 et les transformations sociales qui en ont découlé. Cette initiative est originale, car elle met en contraste ou en parallèle les effets de la mondialisation sur des femmes de différentes aires du Sud (Asie, Afrique, Amérique latine et Caraïbes). Tout en mettant en exergue les contradictions des politiques, les fractures sociales et les exclusions de larges franges de populations, imposées par la restructuration du marché mondial, l'ouvrage montre comment « la description de la marginalisation et de l'exclusion des femmes est intégrée dans celle de la violence continue, de la militarisation croissante des États, de la fragmentation grandissante, de la pauvreté persistante et des inégalités creusées de manière constante » (Taylor 2000).

Le débat sur les situations des femmes face à la globalisation dans n'est pas toujours évident dans le débat plus global mené par les altermondialistes. Lors des forums sociaux mondiaux qui, de Porto Alegre à Bombay, de Bamako à Nairobi, débattent des grandes questions de nature et des effets de la mondialisation, les participantes ont éprouvé des grandes frustrations devant la position marginale de leurs préoccupations dans les questions de fond de l'agenda altermondialiste, alors qu'elles auraient fait du genre une dimension transversale dans tous les ateliers organisés à ces occasions. Elles ont fini par instaurer, à partir de Bombay, des *Dialogues féministes* pour pouvoir discuter, au moins entre elles, de leurs perspectives des grandes questions contemporaines qui les affectent certes individu, mais individus sexués : élèves, mères de famille, citoyennes, travailleuses, politiciennes, etc. Les réunions des Forum sociaux africains n'ont pas été de reste. Là aussi les femmes ont dû se battre pour renforcer leur représentation dans le comité de direction et inclure plus de questions touchant les femmes dans l'agenda. Et comme le souligne Amanda Alexander, chercheuse associée à l'université du KwaZulu-Natal, « Les femmes ont fait pression lors du Forum social africain de 2003 pour élaborer un projet de résolution qui revendiquait un taux de représentation de 50% des femmes dans tous les processus et les activités du FSA. Cependant ce taux est loin d'être réalisé et le FSA continue d'être un espace largement dominé par les hommes, alors que la mobilisation de la masse des organisations populaires dans les pays d'origine des délégués est entreprise par les femmes² ».

C'est pour avoir droit à cette liberté indissociable du développement (en attendant d'inventer un nouveau concept pour le développement) que les luttes des femmes s'intensifient sous diverses formes des plus conventionnelles ne remettant en cause ouvertement ni le patriarcat, ni le gardiennage de traditions qui les oppriment à d'autres plus radicales, mais tout aussi diversifiées. Comment imaginer, ensemble, un développement qui ne laisse pas les femmes sur les bas-côtés et ne le leur laisse une liberté en miettes.

3. Patriarcat et néolibéralisme : une sainte alliance

On n'a jamais autant parlé ouvertement, en Afrique, de démocratie et de participation citoyenne, depuis le début des années 1990, mais qu'en est-il vraiment ? Et qu'en est-il pour les femmes, face aux épreuves qu'imposent « l'alliance entre le patriarcat et le néolibéralisme, les discriminations liées à la culture et à la religion, la violence et l'exclusion, la violation de leurs droits citoyens, les difficultés d'accès aux ressources naturelles (notamment la terre), matérielles (moyens de production), financières (accès au crédit). Certes leur dynamisme « agressif » dans de multiples secteurs, dans une Afrique dont le déclin est une chronique

² « Women lobbied at the 2003 ASF until a draft resolution on gender was issued, which mandated a 50:50 gender representation ratio for all ASF processes and activities. However, the ratio has not come close to being achieved, and the ASF continues to be a space dominated largely by men, while the bulk of grassroots mobilising in delegates' home countries is undertaken by women ».

annoncée périodiquement, peut faire douter de ce que l'on qualifie de « victimisation » de leur condition et dénoncer une « fausse route » (Badinter 2003).

Les mouvements féminins et féministes savent pourtant d'expérience que leurs luttes s'apparentent à toutes celles qui ont émergé contre toutes les formes d'injustice. Les rapports d'inégalité entre les sexes ne peuvent être différenciés de toutes les inégalités de classe, de caste, de race. Les rapports hommes/femmes sont moulés dans des normes émanant de la culture que renforce la religion. Malgré le fait que les conditions économiques et politiques sont contraignantes pour la population africaine dont on ne peut nier qu'elle est en majorité jeune et féminine, être jeune et/ou femme soumet l'individu à une hiérarchisation des âges et des sexes assurant *de jure* la primauté à l'aîné sur le cadet et de l'homme sur la femme. La jeunesse n'est au fond qu'une période de transition ; mais on naît femme, le devient et le reste. Alors que la société, la culture, la religion, voire la loi, donne l'autorité à l'homme, les femmes se doivent de négocier la leur.

Ce que les altermondialistes dénoncent, à savoir la force du marché, la privatisation des ressources naturelles, forestières ou minières qui aurait dû faire la richesse des nations, le déséquilibre des rapports entre l'État et le marché, c'est également ce que dénoncent les femmes. Mais elles n'en posent pas moins, dans ce contexte, le déséquilibre dans les rapports entre les hommes et les femmes qui aggravent les fractures sociales provoquées par les restructurations politiques et les transformations sociales de ces deux dernières décennies.

Alors qu'elles avaient peu remis en cause ni les pères fondateurs des indépendances, ni les pères leaders des partis, dans les années 1960, aujourd'hui, elles remettent en question les formes patriarcales du pouvoir politique et de l'État qui restreignent les droits des femmes à la citoyenneté, au libre exercice de ces droits, le contrôle par les hommes des ressources. Elles ont dû combattre le patriarcat dans le privé comme dans le public. Certes la notion même de patriarcat est débattue aujourd'hui ; pourtant les codes de la famille au Sénégal, en Côte d'Ivoire ou au Togo, continuent de faire de l'homme le chef de la famille. Les Sénégalaises comme les Soudanaises savent bien quelle autorité recouvre le patriarcat. Le patriarcat du marché a repris les modèles de leur domestication (Rogers 1979) du sein de la famille vers le milieu de l'entreprise du marché. Ils ne voient en elles que de « petites mains pour firmes du Nord³ ».

Les politiques de délocalisation des usines en Afrique ou dans le Sud-est asiatique touchent aussi ces petites mains. La Confédération internationale des syndicats libres (CISL) accuse Tri-Star, une filiale de la grande firme américaine Wal-Mart, d'être cette « incroyable machine à violer les droits de salariés (en très large majorité des femmes) ». Victimes d'exploitation et d'abus de toutes sortes accompagnées de menaces répétées de licenciement à la moindre « faute » (Servant 2006:18), ces ouvrières du Lesotho ou de l'Ouganda acceptent ces conditions, car elles ont besoin de l'emploi. Leur activité, qu'elle soit ouvrière, agricole ou commerçant participe de plus en plus à l'entretien financier de la famille.

L'accès à la terre pose la question de la représentation des femmes comme « paysanne » activement impliquée dans la production, et pas seulement l'épouse du paysan ou la fermière, que peuvent ignorer toutes les politiques agricoles. Comme le paysan pauvre, elle a du mal à se faire allouer des terres, de l'équipement ou du crédit comme exploitante agricole. « Mais le caractère culturel de l'accès à la terre par le mariage, le fait que celle-ci puisse lui être retirée par le veuvage, demeure une question que seules les féministes posent. Il a fallu un projet volontariste pour qu'elles participent aux conseils des communautés rurales

³ C'est le titre d'un article paru dans le Monde diplomatique de janvier 2006, sous la plume de Jean Christophe Servant.

qui gèrent le foncier villageois » (Sow 2004). Le droit d'usufruit de la terre est compté aux femmes. Et lorsqu'elles rentabilisent les activités provenant largement d'activités communautaires (maraîchage par exemple), elles finissent par en être dessaisies par les gestionnaires de ces terres. Rentabiliser les productions n'est pas une mince affaire, surtout dans les cultures d'exportation. Des femmes burkinabè l'ont appris à leurs dépens, à travers leurs relations commerciales avec la compagnie Yves Rocher, comme en témoigne cet appel.

« Leader mondial de la cosmétologie d'origine végétale, présent dans 88 pays, le groupe Yves Rocher totalise un chiffre d'affaires de 2 milliards d'euros. « Un groupe et des marques unies par une même passion : rendre le quotidien de la femme plus agréable » clame le slogan publicitaire... Une réclame que les 133 ouvrières de la Gacilienne filiale d'Yves Rocher au Burkina Faso, apprécient modérément. Car après neuf ans de travail, dans des conditions difficiles, elles ont été brutalement licenciées, le 1er août 2005. Depuis cette date, elles luttent pour obtenir le respect de leurs droits »⁴.

On ne peut conclure sur ces quelques éléments, sans faire référence à la migration africaine vers les pays du Nord et aux conflits récents survenus en Afrique.

Pour la migration, il s'agit, au-delà des préoccupations de la campagne électorale pour les élections présidentielles françaises de 2007, d'en tirer quelques leçons. La création d'un ministère de l'immigration et de l'identité nationale promise par le candidat Sarkozy par delà la 'ruse' est au cœur des préoccupations africaines. C'est avant tout le refus de la liberté de circuler que les politiques néolibérales accordent généreusement aux capitaux, aux ressources matérielles et parcimonieusement aux ressources humaines (immigration choisie). Il ne s'agit pas ici de refaire l'histoire des migrations subsahariennes vers les pays du Nord. Il faut sans doute rappeler que les mouvements de l'Afrique vers l'Afrique sont de loin plus importantes. Cette circulation n'échappe pas aujourd'hui à des scénarios de politiques d'encadrement, en raison des mesures de sécurité, du déploiement des technologies, de l'accès aux divers marchés du travail, de la mobilité des capitaux, et de l'organisation d'espaces économiques, nationaux, sous-régionaux ou communautaires.

La progression rapide de l'émigration féminine est sans doute l'une des caractéristiques majeures de ces deux dernières décennies. Outre des difficultés d'ordre économique et politique, elle suscite de nouvelles problématiques sur la question des femmes (URMIS, CEDREF, IRD, CERPOD, etc.). Par delà le regroupement familial qui les a mises sur les chemins du départ, notamment pour les Africaines, la majorité des femmes du Sud émigrent généralement pour des raisons essentiellement personnelles et économiques. D'autres circonstances ont pu s'y ajouter, telles que les multiples dégradations de l'environnement ou l'insécurité dans les zones de conflits politiques ou armés (Sow 2006). Une synthèse particulièrement intéressante de la problématique que posent ces nouvelles migrations féminines en est faite par Grieco et Boyd (1998). L'image des émigrées d'Afrique subsaharienne des années 1970, épouses analphabètes, victimes de l'émigration, a souvent changé. De plus en plus d'Africaines partent seules ou en familles sans présence obligatoire d'un conjoint. Si les situations ne sont pas plus faciles, la manière dont elles les prennent en charge est bien différente. Face au climat actuel dans lequel s'articulent des politiques de refoulement de plus en plus répressives contre l'immigration, quelles en sont les conséquences sur les migrations féminines ? Outre les rapports difficiles avec les milieux d'accueil, les femmes ont à gérer ceux au sein de la famille et de la communauté.

⁴ Cf. Appel n°289 (du 1^{er} décembre 2005 au 30 janvier 2006) : *Burkina Faso - Yves Rocher contre les femmes ?* <www.peuples-solidaires.org>.

« [...] Les familles et les ménages, comme unités de production et de reproduction, représente des sites de luttes où des personnes avec des activités et des intérêts différents peuvent entrer en conflit. Leur diversité, au sein de relations courantes de pouvoir qui règnent dans les familles et les ménages, suggère fortement que les intérêts des hommes et des femmes dans la famille ne coïncident pas toujours et peuvent affecter les décisions de qui réussit à émigrer, pour quelle durée et vers quel pays⁵ » (Grieco & Grieco 1998:2).

Si les Africains ont somme toute le droit à se faire la guerre pour se réapproprier leur histoire, ils ont souvent été aidés face des enjeux économiques, géopolitiques énormes. Les conflits de l'après indépendance ont été effectifs autour du besoin de reconstitution des frontières héritées de la colonisation décrétées immuables dès 1960, autour de la distribution du pouvoir politique à dimension régionale et ethnique, mais toujours politique, de la rotation des hommes au pouvoir, antagonismes divers. Ils l'ont surtout été autour du contrôle des énormes que possèdent le continent, comme dans l'ex-Zaïre, au Congo, en Sierra Liberia, Liberia sans compter l'Angola qui a sans doute vu le conflit le plus long dans sa zone. Ces conflits ont été parfois initié, souvent soutenus avec la connivence, la complicité quand ce n'est l'intervention directe de politiques et intérêts occidentaux : intervention souvent directe sinon masquée des puissances ex-coloniales, des pays ou des compagnies multinationales dont les intérêts sont en jeu/conflit, rivalités entre blocs de l'Est et de l'Ouest, circulation des armes, etc. Les femmes ont payé un lourd tribut à ces conflits, dans la mesure où leur corps a été le site des luttes des luttes armées pour la conquête du pouvoir.

Dix ans d'un conflit armé d'une si grande brutalité n'ont certes pas introduit les violences en Sierra Leone, ni les violences domestiques qui affectent particulièrement les femmes, ni celles subies du fait des discriminations juridiques, politiques et économiques. Mais la guerre les a aggravées et en a été un révélateur du caractère habituel, voire 'ordinaire' des sévices physiques et moraux, idéologiques et culturels (Sow 2002). Nombre de femmes ont énormément souffert, directement ou indirectement, des exactions multiformes infligées à la population civile et en ont été profondément affectées. Comme en témoigne, dans plusieurs de ses rapports, *Campaign for Good Governance*, une ONG féminine de Sierra Leone, elles ont expérimenté des déséquilibres familiaux graves, suite aux brutalités et déplacements lors du conflit (1999-2000). Elles ont été visiblement acculées à la pauvreté, face aux familles démantelées, conjoint et autres parents blessés ou ravagés par la guerre, etc. Suite à d'innombrables violences notamment sexuelles elles ont largement perdu confiance et respect en elles.

Les enfants des deux sexes ont été victimes et auteurs de violations de droits humains, comme l'ont souligné diverses organisations dont l'UNICEF et *Amnesty International*. *Human Rights Watch* rapporte :

« Some of the atrocities committed by the RUF rebels were unthinkable. Infants and children were thrown into burning houses, the hands of toddlers as young as two were severed with machetes, girls as young as were sexually abused, and hundreds of children of all ages were traumatically separated from their communities and forced to walk into the hills with strangers whom they had seen kill their family. In some cases children, many of them originally abducted, participated in the perpetration of these abuses. Child combatants armed with pistols, rifles, and machetes, actively participated in killings and massacres, severed the arms of other children, and beat and humiliated men old enough to be their grandfathers. Often

⁵ « [...] *Families and households, as units where production and reproduction take place, represent centers of struggle where peoples with different activities and interests can come into conflict with one another. When placed within ongoing power relations that operate in families and households, such diverse interests and activities strongly suggest that the interests of men and women in families do not always coincide and may affect decisions about who manages to migrate, for how long and to what countries* ».

under the influence of drugs, they were known and feared for their impetuosity, lack of control, and brutality » (1998:50)

Avoir le droit de : Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique

Ce protocole est l'un des acquis majeur de la lutte des femmes malgré les lenteurs et difficultés énormes à le mettre en place et les obstacles non moins sérieux à le faire ratifier et appliquer, après son adoption en 2003, à la réunion des chefs d'État de l'Union africaine à Maputo (Mozambique).

La volonté de faire respecter ces droits engage de plus en plus les femmes en politique. Certes, elles font des progrès. Les multiples conventions de promotion de droits des femmes signés par les États à partir des débats dans les quartiers comme dans les grandes salles de conférences internationales⁶ attestent de la vitalité du discours des femmes sur les femmes. Ellen Sirleaf Johnson a accédé à la présidence suprême d'un pays ravagé par près de vingt années de guerre. Mais que signifie le politique ? Est-ce seulement le recul de la dictature, la bonne gouvernance et le recul de la corruption, les programmes de développement nationaux, régionaux ou continentaux, la solution des conflits meurtriers qui ont émergé et dont le corps des femmes ont fait les frais de manière bien particulière ? Les droits démocratiques se cantonnent-ils au droit de vote, au droit de voter lors d'élections transparentes, au droit d'instaurer l'alternance au pouvoir ?

L'agenda des femmes avance que la satisfaction de leurs droits démocratiques exige d'autres perspectives. Le droit d'aller à l'école, c'est aussi celui de ne pas en sortir pour être mariée ou de ne pas suivre de disciplines jugées trop masculines. Les Sénégalais s'étaient offusqués qu'en 1984, les femmes travailleuses puissent exiger la suppression d'un article du code de la famille qui permettait à tout conjoint de s'opposer à l'activité professionnelle de son épouse s'il jugeait qu'elle portait atteinte à l'honneur de la famille. Aujourd'hui, on retrouve la même objection face à la revendication de ces mêmes travailleuses de partager l'autorité sur les enfants. L'homme étant le chef de famille, la puissance maritale et paternelle ne permet pas cette responsabilité conjointe des enfants ; empêche la femme de prendre en charge ses enfants et conjoint au niveau de la sécurité sociale ; lui fait payer les impôts comme une célibataire sans enfants, quel que soit le nombre de ces derniers. Les associations musulmanes ont eu beau jeu de crier à l'opposition contre la Shari'a et de proposer un code islamique plus conforme à leurs valeurs sociales, remettant en question la laïcité de l'État. Les changements de taille introduits au Maroc dans la Moudawana interviennent près de 30 ans après la promulgation du Code de la famille au Sénégal (1972). D'autres pays n'ont pas encore de code de la famille et d'autres ont bien du mal à dépoussiérer des textes de lois conservateurs datant de la colonisation et souvent contraires à l'esprit des conventions internationales signées par les États. Il a fallu plus de dix ans, après l'adoption de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, pour lui accoler un additionnel relatifs aux droits des femmes. Protocole de choc face aux codes conservateurs en usage sur le continent, il a été adopté à Maputo en 2003 et suit un « long » bonhomme de chemin pour sa ratification. Que réclame ce protocole ?

On peut *grosso modo* le centrer sur le droit fondamental des femmes à disposer de leur corps physique et mental, de contrôler elles-mêmes les décisions sur leur choix de vie (éducation, emploi, activité..., mais également leur sexualité et leur fécondité), au lieu que ce soit l'État pour le renforcement de l'équilibre entre la population et les ressources, la mosquée

⁶ On accuse souvent les participantes d'y faire du tourisme.

ou l'église pour le marquage moral des corps et des esprits. L'État africain ne s'interroge sur ce que dit le Coran ou la Bible qu'à propos de questions comme la contraception, l'avortement, le port du préservatif, celui du voile, du divorce, la prévention du SIDA, bref de ce qui devrait relever soit d'un rapport personnel à la morale religieuse, soit d'un débat sur les transformations sociales entre les politiques et la société civile autour d'un projet de société. Il refonde le patriarcat, à travers ce recours aux textes religieux qu'il a pourtant souvent manipulés.

Le nouveau Protocole couvre une large gamme de questions de droits humains qui plaidant en faveur des droits humains des femmes africaines. Pour la première fois, un droit africain supranational énonce ouvertement le droit des femmes à l'avortement thérapeutique lorsque la vie de la mère est en danger et surtout lorsque la grossesse résulte d'un viol ou d'un inceste. Si la première raison est reconnue par quelques rares législations (les lois coraniques l'autorisent, alors que les législations civiles ont préféré l'interdire), le seconde est le résultat d'une longue lutte en attendant que les Africaines puissent se prévaloir de la formule 'un enfant si je veux, quand je veux ! ». Un autre résultat probant est que le Protocole appelle à l'interdiction légale des mutilations génitales féminines. Ce n'est pas tant l'interdiction qui est importante (elle date de la fin des années 1990), mais c'est le motif majeur invoqué pour l'interdiction : l'intégrité physique du corps des femmes. On doit se rappeler que les associations féminines avaient avancé les conséquences médicales des pratiques, face aux revendications plus féministes du droit à la jouissance sexuelle..

En matière d'égalité entre les sexes, le Protocole convie à légiférer contre toutes les formes de violence à l'encontre des femmes, notamment les abus sexuels forcés qu'ils soient d'ordre privé ou public. Cette clause est important, car il permet enfin de condamner non seulement la violence conjugale, mais aussi le viol conjugal. Il appuie la protection contre 'la violence sexuelle et verbale comme inhérente au droit à la dignité'. Si la notion de quota a fait son chemin dans les discours et pratiques politiques gouvernementales, le Protocole engage à renforcer les mesures de 'discrimination positive', afin de promouvoir la participation égale des femmes aux institutions politiques et professionnelles. Il invite à assurer une 'représentation paritaire équitable des femmes', dans les institutions législatives et judiciaires. Il s'agissait, pour les initiatrices du protocole, de faire intégrer le plus de femmes possibles dans des institutions chargées d'élaborer et de faire appliquer les lois sur une base d'égalité. Dans un continent en proie à des conflits meurtriers et particulièrement violents à l'encontre des femmes (meurtres, viols, prise en charge des victimes), énoncer le droit à la paix était une clause majeure. le Protocole reconnaît le droit des femme à participer à la promotion et au maintien de la paix. Ceci signifie non seulement la participation aux négociations de la paix, mais la lutte contre l'impunité des auteurs de sévices contre les femmes en tant de guerre.

Dans le large éventail de droits économiques et sociaux pour les femmes, le Protocole spécifie le droit à un salaire égal pour un travail égal, et le droit à un congé de maternité dans les secteurs publics et privés. Il convie également les pays à lutter contre leur exploitation économique et sexuelle. Il met un accent particulier sur les droits des groupes particulièrement vulnérables, à savoir les femmes âgées, les veuves, les handicapées. Il insiste sur la reconnaissance des 'femmes en détresse' : femmes pauvres, femmes enceintes ou allaitant en prison.

Certes les acquis du Protocole restent à être pleinement appliqués, mais ils témoignent de la contribution des Africaines aux luttes contre l'ordre patriarcal et néolibéral.

Conclusion

Les associations féminines et féministes ont été des espaces privilégiés de prise de parole et d'action politique pour leurs propres revendications. La littérature récente évoque la 'théâtralisation' du pouvoir politique dans l'Afrique contemporaine. Les femmes sont à la fois des 'spectatrices' et des 'ouvreuses de ce théâtre, dont elles obtiennent moins pour leur droits que ces associations qui, des groupements féminins d'intérêts économiques aux amicales et associations de diverse nature, ont été leurs espaces d'expression, de luttes et de conquêtes de quelques libertés. L'accès à la terre, au crédit ou à la technologie, l'abolition des mutilations génitales féminines, le droit à la contraception, l'autorité parentale, la scolarisation des filles ou l'accès à la décision ont été discutés et revendiqués au sein des associations et non des partis politiques fussent-ils progressistes. Les partis n'incluent que du bout des lèvres (*lip service*) ces revendications féminines contre l'application des lois coraniques, la parité en politique, l'abolition de la polygamie, la condamnation des violences physiques, des abus et harcèlements sexuels.

Mais la lutte reste difficile en raison de pratiques discriminatoires, de contraintes de classe que les femmes subissent ou peuvent assumer elles-mêmes. Elles ont souvent intériorisé les rapports d'inégalité entre les sexes maintenus par la famille, la culture, la loi ou la religion. On constate que même au sein des bureaucraties administratives ou parlementaires, elles continuent de subir la domination masculine ou en utilisent les formes et les termes pour arriver au pouvoir. Dans le contexte actuel de la mondialisation des économies et de la poussée des fondamentalismes religieux et politiques, les gains des femmes sont de moins en moins sécurisés. Ils sont remis en question par les institutions internationales et la coopération qui avaient elles-mêmes contribué à renforcer leur volonté de liberté. Aussi à l'instar des autres mouvements féministes dans le monde, il est plus que nécessaire de continuer à construire des alternatives.

Bibliographie

- Campaign for Good Governance. *Sexual and domestic violence report*, Freetown, 1999-2000.
- Commission économique pour l'Afrique (CEA). Rapport sur Les Objectifs du Millénaire pour le développement. Progrès accomplis et défis à relever, PNUD, Addis-Abeba, 2005.
- Coquery-Vidrovitch, Catherine. Les Africaines. Histoire des femmes d'Afrique noire du XIXe au XXe siècle, Paris, Desjonquères, 1994.
- Grieco, Elizabeth and Monica Boyd. <Women and Migration: Incorporating Gender Into International Migration Theory>. Center for the Study of Population, Florida State University, *Working Paper 98-139*, 1998.
- Human Rights Watch. *Sowing Terror : Atrocities against Civilians in Sierra Leone*. A Human Rights Watch Report, New York, Vol. 10, No 3 (A), July 1998.
- Rogers, Barbara. *The Domestication of Women. Discriminations in Developing Societies*.vSt Martin Press, New York, 1979.
- Sow, Fatou. « Genre, droits humains et migration en Afrique subsaharienne ». Communication au colloque international *Migration et développement*, Rome, 8-10 Juin 2006.
- Sow, Fatou. « Mobilisation des femmes en Afrique de l'Ouest », in Gender Equality. Striving for Justice in an Unequal World, UNRISD, Geneva, 2005.
- Sow Fatou (sous la direction de), Codou Bop et Fatou Sarr. *Violences, droits et politique : cas des femmes de Sierra Leone, Guinée et Côte d'Ivoire*, OUA/Interights, Dakar, 2002.

Taylor, Vivienne (sous la dir. de), *La marchandisation de la gouvernance*, Version de *Marketisation of Governance* (2000), éditée en français par Fatou Sow, DAWN-L'Harmattan, Paris, 2002.
UNRISD. Gender Equality. Striving for Justice in an Unequal World, Geneva, 2005.